

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNE DE VENDARGUES (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340327200015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CASTRIES

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	27
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	28
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	41
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	46
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	47
D2 - Arrêté et signatures	48

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE DE VENDARGUES BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 247
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	42
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 853 628	8 883 435	1 412,54	1008,84

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2018
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 194	941
2	Produit des impositions directes/population	729	508
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 237	1 128
4	Dépenses d'équipement brut/population	591	257
5	Encours de dette/population	815	888
6	DGF/population	10	164
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 110 000,00	7 726 570,75
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 383 429,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 110 000,00	9 110 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 020 081,00	4 748 892,43
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	189 091,67	31 651,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 571 370,76	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 780 543,43	4 780 543,43

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	13 890 543,43	13 890 543,43
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 080 000,00	0,00	2 070 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 040 000,00	0,00	4 040 000,00	4 040 000,00	4 040 000,00
014	Atténuations de produits	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	530 000,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 810 000,00	0,00	6 800 000,00	6 800 000,00	6 800 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 590 000,00	0,00	7 460 000,00	7 460 000,00	7 460 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	790 000,00		1 420 000,00	1 420 000,00	1 420 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	250 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 040 000,00		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
TOTAL		8 630 000,00	0,00	9 110 000,00	9 110 000,00	9 110 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	420 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
73	Impôts et taxes	6 200 000,00	0,00	6 523 570,75	6 523 570,75	6 523 570,75
74	Dotations et participations	740 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
75	Autres produits de gestion courante	52 905,09	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
Total des recettes de gestion courante		7 432 905,09	0,00	7 726 570,75	7 726 570,75	7 726 570,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 432 905,09	0,00	7 726 570,75	7 726 570,75	7 726 570,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 432 905,09	0,00	7 726 570,75	7 726 570,75	7 726 570,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 383 429,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 650 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	191 019,00	99 661,67	99 000,00	99 000,00	198 661,67
204	Subventions d'équipement versées	222 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
21	Immobilisations corporelles	199 221,00	1 500,00	367 800,00	367 800,00	369 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 440 760,35	87 930,00	3 002 281,00	3 002 281,00	3 090 211,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 053 500,35	189 091,67	3 490 081,00	3 490 081,00	3 679 172,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	510 000,00	0,00	520 000,00	520 000,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	540 000,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 593 500,35	189 091,67	4 020 081,00	4 020 081,00	4 209 172,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	2 593 500,35	189 091,67	4 020 081,00	4 020 081,00	4 209 172,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	571 370,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	137 963,00	31 651,00	730 806,00	730 806,00	762 457,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	490 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	627 963,00	31 651,00	1 730 806,00	1 730 806,00	1 762 457,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	180 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 083 778,23	0,00	728 811,43	728 811,43	728 811,43
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 120,00	0,00	359 275,00	359 275,00	359 275,00
	Total des recettes financières	1 426 898,23	0,00	1 368 086,43	1 368 086,43	1 368 086,43
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 054 861,23	31 651,00	3 098 892,43	3 098 892,43	3 130 543,43

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	790 000,00		1 420 000,00	1 420 000,00	1 420 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	250 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 040 000,00		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
TOTAL		3 094 861,23	31 651,00	4 748 892,43	4 748 892,43	4 780 543,43

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 650 000,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 070 000,00		2 070 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 040 000,00		4 040 000,00
014	Atténuations de produits	160 000,00		160 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	530 000,00		530 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	0,00	80 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	230 000,00	230 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	400 000,00		400 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 420 000,00	1 420 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 460 000,00	1 650 000,00	9 110 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	0,00	7 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	520 000,00	0,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	198 661,67	0,00	198 661,67
204	Subventions d'équipement versées	21 000,00	0,00	21 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	369 300,00	0,00	369 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 090 211,00	0,00	3 090 211,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 209 172,67	0,00	4 209 172,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	571 370,76
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	410 000,00		410 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	6 523 570,75		6 523 570,75
74	Dotations et participations	740 000,00		740 000,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	38 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 726 570,75	0,00	7 726 570,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 383 429,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	280 000,00	0,00	280 000,00
13	Subventions d'investissement	762 457,00	0,00	762 457,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		230 000,00	230 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		1 420 000,00	1 420 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	359 275,00		359 275,00
Recettes d'investissement – Total		2 401 732,00	1 650 000,00	4 051 732,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	728 811,43
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 080 000,00	2 070 000,00	2 070 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60611	Eau et assainissement	75 000,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	205 000,00	205 000,00	205 000,00
60622	Carburants	20 000,00	22 000,00	22 000,00
60623	Alimentation	210 000,00	213 000,00	213 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 000,00	4 500,00	4 500,00
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	115 000,00	120 000,00	120 000,00
60633	Fournitures de voirie	9 000,00	9 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	14 000,00	17 000,00	17 000,00
6064	Fournitures administratives	19 000,00	18 000,00	18 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	22 000,00	22 000,00	22 000,00
6067	Fournitures scolaires	39 000,00	43 000,00	43 000,00
6078	Autres marchandises	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	370 000,00	275 000,00	275 000,00
6132	Locations immobilières	73 000,00	93 000,00	93 000,00
6135	Locations mobilières	57 000,00	49 000,00	49 000,00
61521	Entretien terrains	40 000,00	44 000,00	44 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	160 000,00	140 000,00	140 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	42 000,00	42 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 000,00	31 000,00	31 000,00
6156	Maintenance	28 000,00	38 000,00	38 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	105 000,00	110 000,00	110 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00	11 500,00	11 500,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	9 000,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	210 000,00	245 000,00	245 000,00
6236	Catalogues et imprimés	26 000,00	25 500,00	25 500,00
6247	Transports collectifs	17 000,00	18 500,00	18 500,00
6251	Voyages et déplacements	21 000,00	23 000,00	23 000,00
6257	Réceptions	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	50 000,00	50 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	20 000,00	22 500,00	22 500,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 040 000,00	4 040 000,00	4 040 000,00
6218	Autre personnel extérieur	23 700,00	23 700,00	23 700,00
6331	Versement de transport	45 300,00	45 300,00	45 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	40 500,00	40 500,00	40 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	8 000,00	8 000,00	8 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	74 300,00	74 300,00	74 300,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 200,00	4 200,00	4 200,00
64131	Rémunérations non tit.	270 000,00	270 000,00	270 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	431 000,00	431 000,00	431 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	612 000,00	612 000,00	612 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	160 000,00	160 000,00	160 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	530 000,00	530 000,00	530 000,00

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6531	Indemnités	110 000,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	55 000,00	55 000,00	55 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000,00	8 000,00	8 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	55 000,00	55 000,00	55 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	230 000,00	230 000,00	230 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		6 810 000,00	6 800 000,00	6 800 000,00
66	Charges financières (b)	200 000,00	180 000,00	180 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	180 000,00	180 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	500 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 590 000,00	7 460 000,00	7 460 000,00
023	Virement à la section d'investissement	790 000,00	1 420 000,00	1 420 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	250 000,00	230 000,00	230 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	250 000,00	230 000,00	230 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 040 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 040 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 630 000,00	9 110 000,00	9 110 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	50 294,91
Montant des ICNE de l'exercice N-1	56 339,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	420 000,00	410 000,00	410 000,00
7018	Autres ventes de produits finis	4 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	5 000,00	5 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	9 000,00	5 000,00	5 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	65 000,00	65 000,00
7066	Redevances services à caractère social	135 000,00	130 000,00	130 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	175 000,00	170 000,00	170 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	35 000,00	32 000,00	32 000,00
73	Impôts et taxes	6 200 000,00	6 523 570,75	6 523 570,75
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 275 200,00	4 553 268,00	4 553 268,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 404 000,00	1 427 980,00	1 427 980,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	47 000,00	47 000,00	47 000,00
7336	Droits de place	4 000,00	1 500,00	1 500,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	6 800,00	7 500,00	7 500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	140 000,00	160 000,00	160 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7388	Autres taxes diverses	10 000,00	23 322,75	23 322,75
74	Dotations et participations	740 000,00	740 000,00	740 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	60 000,00	60 000,00	60 000,00
744	FCTVA	18 000,00	13 000,00	13 000,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 000,00	3 000,00	3 000,00
7478	Participat° Autres organismes	500 000,00	510 000,00	510 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	3 508,00	3 508,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	94 000,00	117 684,00	117 684,00
7488	Autres attributions et participations	50 000,00	25 808,00	25 808,00
75	Autres produits de gestion courante	52 905,09	38 000,00	38 000,00
752	Revenus des immeubles	35 000,00	38 000,00	38 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	17 905,09	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 432 905,09	7 726 570,75	7 726 570,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 432 905,09	7 726 570,75	7 726 570,75
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 432 905,09	7 726 570,75	7 726 570,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 383 429,25
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 110 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	191 019,00	99 000,00	99 000,00
2031	Frais d'études	173 256,00	81 000,00	81 000,00
2051	Concessions, droits similaires	17 763,00	18 000,00	18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	222 500,00	21 000,00	21 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	200 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	7 500,00	8 000,00	8 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	15 000,00	13 000,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	199 221,00	367 800,00	367 800,00
2111	Terrains nus	26 500,00	190 000,00	190 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	15 000,00	12 000,00	12 000,00
2182	Matériel de transport	51 000,00	36 000,00	36 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	37 036,00	35 100,00	35 100,00
2184	Mobilier	22 000,00	20 500,00	20 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 685,00	74 200,00	74 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 440 760,35	3 002 281,00	3 002 281,00
2313	Constructions	659 829,92	2 728 581,00	2 728 581,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	780 930,43	273 700,00	273 700,00
Total des dépenses d'équipement		2 053 500,35	3 490 081,00	3 490 081,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00	7 000,00	7 000,00
10223	TLE	30 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	7 000,00	7 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	510 000,00	520 000,00	520 000,00
1641	Emprunts en euros	510 000,00	520 000,00	520 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	3 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	3 000,00	3 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		540 000,00	530 000,00	530 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 593 500,35	4 020 081,00	4 020 081,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 593 500,35	4 020 081,00	4 020 081,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	189 091,67
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	571 370,76
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	137 963,00	730 806,00	730 806,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	14 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	30 000,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	730 806,00	730 806,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	93 963,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	490 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	490 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		627 963,00	1 730 806,00	1 730 806,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 263 778,23	1 008 811,43	1 008 811,43
10222	FCTVA	100 000,00	200 000,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 083 778,23	728 811,43	728 811,43
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	163 120,00	359 275,00	359 275,00
Total des recettes financières		1 426 898,23	1 368 086,43	1 368 086,43
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 054 861,23	3 098 892,43	3 098 892,43
021	Virement de la sect° de fonctionnement	790 000,00	1 420 000,00	1 420 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	250 000,00	230 000,00	230 000,00
28188	Autres immo. corporelles	250 000,00	230 000,00	230 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 040 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 040 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 094 861,23	4 748 892,43	4 748 892,43

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	31 651,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 780 543,43
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ⁹ publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	527 000	101 000	40 400	1 006 100	1 703 700	198 400	0	0	0	443 481	0	4 020 081
- Equipements municipaux (2)		90 000	40 400	1 006 100	1 703 700	198 400	0	0	0	430 481	0	3 469 081
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		8 000	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	21 000
- Opérations financières	527 000											527 000
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	527 000	101 000	40 400	1 006 100	1 703 700	198 400	0	0	0	443 481	0	4 020 081
RAR N-1 et reports	571 371	0	0	4 320	91 973	70 320	0	0	0	22 478	0	760 462
Total cumulé dépenses d'investissement	1 098 371	101 000	40 400	1 010 420	1 795 673	268 720	0	0	0	465 959	0	4 780 543
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 018 086	0	0	0	0	0	0	0	0	730 806	0	4 748 892
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	30 000	0	1 651	0	0	0	31 651
Total cumulé recettes d'investissement	4 018 086	0	0	0	0	30 000	0	1 651	0	730 806	0	4 780 543

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	410 000	3 700 483	419 700	1 538 217	871 200	613 700	56 500	820 500	0	679 700	0	9 110 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	410 000	3 700 483	419 700	1 538 217	871 200	613 700	56 500	820 500	0	679 700	0	9 110 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 742 763	73 000	0	170 000	3 000	87 808	0	650 000	0	0	0	7 726 571
RAR N-1 et reports	0	1 383 429	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 383 429
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 742 763	1 456 429	0	170 000	3 000	87 808	0	650 000	0	0	0	9 110 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		527 000	101 000	40 400	1 010 420	1 795 673	268 720	0	0	0	465 959	0	4 209 173
Dépenses réelles		527 000	101 000	40 400	1 010 420	1 795 673	268 720	0	0	0	465 959	0	4 209 173
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	520 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	10 000	4 000	4 320	124 702	10 000	0	0	0	45 640	0	198 662
204	Subventions d'équipement versées	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	21 000
21	Immobilisations corporelles	0	27 000	36 400	17 700	23 400	24 200	0	0	0	240 600	0	369 300
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	53 000	0	988 400	1 647 572	234 520	0	0	0	166 719	0	3 090 211
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes investissement		4 018 086	0	0	0	0	30 000	0	1 651	0	730 806	0	4 780 543
Recettes réelles		2 368 086	0	0	0	0	30 000	0	1 651	0	730 806	0	3 130 543
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	359 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 275
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 008 811	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 008 811
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	30 000	0	1 651	0	730 806	0	762 457
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1 650 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 650 000</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>1 420 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 420 000</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>230 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>230 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement	410 000	3 700 483	419 700	1 538 217	871 200	613 700	56 500	820 500	0	679 700	0	9 110 000
Dépenses réelles	180 000	2 280 483	419 700	1 538 217	871 200	613 700	56 500	820 500	0	679 700	0	7 460 000
011 Charges à caractère général	0	500 283	49 000	445 817	368 000	306 300	1 500	109 000	0	290 100	0	2 070 000
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	715 200	370 700	1 042 400	503 200	307 400	0	711 500	0	389 600	0	4 040 000
014 Atténuations de produits	0	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000
022 Dépenses imprévues	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
65 Autres charges de gestion courante	0	425 000	0	50 000	0	0	55 000	0	0	0	0	530 000
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
67	Charges exceptionnelles	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>230 000</i>	<i>1 420 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 650 000</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>1 420 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 420 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>230 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>230 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 742 763	73 000	0	170 000	3 000	87 808	0	650 000	0	0	0	7 726 571
Recettes réelles		6 742 763	73 000	0	170 000	3 000	87 808	0	650 000	0	0	0	7 726 571
013	Atténuations de charges	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000	35 000	0	170 000	3 000	62 000	0	130 000	0	0	0	410 000
73	Impôts et taxes	6 523 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 523 571
74	Dotations et participations	194 192	0	0	0	0	25 808	0	520 000	0	0	0	740 000
75	Autres produits de gestion courante	0	38 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					9 538 146,69									
1641 Emprunts en euros (total)					9 538 146,69									
01VC0P018PR	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	29/05/2009		29/08/2009	1 500 000,00	V	EUR 3M	1,769	1,769	euros	T	C	N	A-1
02LNVB019PR	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	18/07/2012		15/02/2013	200 000,00	F		4,600	4,600	euros	T	C	N	A-1
A17120E5	CAISSE D EPARGNE	08/11/2012		25/02/2013	450 000,00	F		4,680	4,680	euros	T	C	N	A-1
MIN232480EUR/024090968/00	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/12/2008		01/01/2009	1 200 000,00	V	EUR 1M	3,572	3,572	euros	M	C	N	A-1
MIN232480EUR/0240968/005/	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/09/2008		01/11/2008	400 000,00	V	EUR 1M	4,691	4,691	euros	M	C	N	A-1
MON280876EUR/0300098/001	LA POSTE	18/11/2013		01/12/2014	500 000,00	V	EUR 12M	1,976	1,976	euros	A	C	N	A-1
MON985753EUR/0987572	CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/06/2007		01/08/2008	3 632 565,61	C		4,380	4,380	euros	A	P	N	E-1
MPH260989EUR/0277297	CREDIT LOCAL DE FRANCE	08/07/2008		01/08/2009	1 655 581,08	C		5,060	5,060	euros	A	C	N	B-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 538 146,69									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 089 231,29					516 012,87	162 250,94	0,00	50 294,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 089 231,29					516 012,87	162 250,94	0,00	50 294,91
01VC0P018PR	N	0,00	A-1	787 500,00	9,00	V	EUR 3M	0,597	75 000,00	4 434,76	0,00	1 193,43
02LNVB019PR	N	0,00	A-1	120 000,08	8,00	F		4,600	13 333,32	5 290,00	0,00	1 213,34
A17120E5	N	0,00	A-1	281 250,00	9,00	F		4,680	28 125,00	12 668,90	0,00	1 158,87
MIN232480EUR/024090968/00	N	0,00	A-1	600 000,00	9,00	V	EUR 1M	0,000	60 000,00	0,00	0,00	0,00
MIN232480EUR/0240968/005/	N	0,00	A-1	196 666,26	8,00	V	EUR 1M	4,690	20 000,04	5 112,74	0,00	0,00
MON280876EUR/0300098/001	N	0,00	A-1	333 333,35	9,00	V	EUR 12M	1,976	33 333,33	6 586,67	0,00	0,00
MON985753EUR/0987572	N	0,00	E-1	1 942 691,02	7,00	C		4,380	203 442,13	86 271,67	0,00	31 073,44
MPH260989EUR/0277297	N	0,00	B-1	827 790,58	9,00	C		5,060	82 779,05	41 886,20	0,00	15 655,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 089 231,29					516 012,87	162 250,94	0,00	50 294,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MPH260989EUR/0277297	CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 655 581,08	827 790,58	1	240,00				0,00		5,060	41 886,20	0,00	16,27
TOTAL (B)		1 655 581,08	827 790,58						0,00			41 886,20	0,00	16,27
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MON985753EUR/0987572	CREDIT LOCAL DE FRANCE	3 632 565,61	1 942 691,02	1	228,00				0,00		4,380	86 271,67	0,00	38,17
TOTAL (E)		3 632 565,61	1 942 691,02						0,00			86 271,67	0,00	38,17
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		5 288 146,69	2 770 481,60						0,00			128 157,87	0,00	54,44

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	45,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 318 749,69	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	16,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	827 790,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	38,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 942 691,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000,00 €	12/12/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	VEHICULE TRACTEUR	10	
L	VEHICULE DE TRANSPORT	10	
L	VEHICULE DE VOIRIE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	ETUDES	5	
L	INFORMATIQUE	5	
L	MATERIEL DIVERS	5	
L	MOBILIER	10	
L	MATERIEL DE COMMUNICATION	5	
L	MATERIEL OUTILLAGE	5	
L	DIVERS	5	
L	MATERIEL ESPACES VERTS	5	
L	MATERIEL DE BUREAU	5	
L	MATERIEL ELECTRO MENAGER	5	
L	MATERIEL DE SPORT	5	
L	MATERIEL VOIRIE	10	
L	MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE	10	
L	MATERIEL SCOLAIRE	5	
L	ARBRES-PLANTATIONS	15	
L	MATERIEL INCENDIE	10	
L	ETUDES URBANISME	5	
L	REHABILITATION FACADE	2	
L	MATERIEL OUTILLAGE VOIRIE	15	
L	VETEMENT	5	
L	Oeuvres Croix	10	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		527 000,00	I 527 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		520 000,00	520 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	520 000,00	520 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 000,00	7 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	7 000,00	7 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	527 000,00	189 091,67	571 370,76	1 287 462,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 289 275,00	III 2 289 275,00
Ressources propres externes de l'année (a)		280 000,00	280 000,00
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	80 000,00	80 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 009 275,00	2 009 275,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	230 000,00	230 000,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	359 275,00	359 275,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 420 000,00	1 420 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 289 275,00	31 651,00	0,00	728 811,43	3 049 737,43

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 287 462,43
Ressources propres disponibles	IV 3 049 737,43
Solde	V = IV – II (6) 1 762 275,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 003 148,31	262 160,85										325,34	49 596,34	
	2004	C	CAUTION OGECS ST JOSEPT	CREDIT AGRICOLE MUTUEL	122 000,00	8 133,38	0,00	A	F		4,250	F		4,250	A-1	euros	325,34	8 133,38
OPAC	1987	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	498 508,29	132 516,19	2,00	A	C		4,940	C		0,000	A-1	euros	0,00	24 010,86
OPAC	1987	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	331 576,61	103 360,23	3,00	A	C		4,940	C		0,000	A-1	euros	0,00	15 218,72
OPAC	1989	P	Le Bois du Juge	CAF MONTPELLIER LODEVE	51 063,41	18 151,05	4,00	A	C		4,940	C		0,000	A-1	euros	0,00	2 233,38
TOTAL GENERAL					1 003 148,31	262 160,85										325,34	49 596,34	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	49 921,68
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	678 263,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	728 185,49
Recettes réelles de fonctionnement	II	9 999 999,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,28
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	1,60	22,60	18,00	0,00	18,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	9,00	0,00	9,00	8,60	0,00	8,60
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	3,80	0,00	3,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 28H	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
ADJOINT ADMINISTRATIF TNC 28 H	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
ATTACHE TERRITORIAL	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		18,00	28,87	46,87	45,47	0,00	45,47
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	15,00	15,00	14,80	0,00	14,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00	10,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 26H15	C	0,00	0,75	0,75	0,75	0,00	0,75
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 29H	C	0,00	0,83	0,83	0,83	0,00	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 30H	C	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 31H30	C	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
ADJOINT TECHNIQUE TNC 17H30	C	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
ADJOINT TECHNIQUE TNC 20H	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
ADJOINT TECHNIQUE TNC 21H	C	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00	0,60
ADJOINT TECHNIQUE TNC 22H30	C	0,00	0,64	0,64	0,64	0,00	0,64
ADJOINT TECHNIQUE TNC 24H30	C	0,00	1,40	1,40	1,40	0,00	1,40
ADJOINT TECHNIQUE TNC 28H	C	0,00	2,40	2,40	2,40	0,00	2,40
ADJOINT TECHNIQUE TNC 29H45	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
ADJOINT TECHNIQUE TNC 30H	C	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
ADJOINT TECHNIQUE TNC 31H30	C	0,00	1,80	1,80	1,80	0,00	1,80
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
TECHNICIEN TERRITORIAL TNC 32 H	B	0,00	0,91	0,91	0,91	0,00	0,91

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		10,80	1,70	12,50	11,50	0,00	11,50
ASEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AUXILIAIRE PUERIC. PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 31H30	C	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
AUXILIAIRE PUERIC.PRINCIPAL 2EME CLASSE TNC 28 H	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS TNC 28 H	B	0,80	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80
PUERICULTRICE CADRE SANTE 2eme CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,57	4,57	4,57	0,00	4,57
ADJOINT D ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D ANIMATION TNC 20 H	C	0,00	0,57	0,57	0,57	0,00	0,57
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN BRIGADIER	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		60,80	32,74	93,54	86,54	0,00	86,54

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ANIMATION - ANIMATEUR JEUNESSE	C	ANIM	347,00	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT ANIMATION - ANIMATEUR SPORTS	C	ANIM	347,00	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE - AGENT CRECHE	C	TECH	347,00	0,00	3-a°	CDD
ADJOINT TECHNIQUE - ASVP	C	TECH	347,00	0,00	3-a°	CDD
AGENT DE CRECHE	C	MS	347,00	0,00	A vacataire	A
AGENT DE CRECHE	C	MS	347,00	0,00	A vacataire	A
AGENT ENTRETIEN SERVICES SCOLAIRES	C	TECH	347,00	0,00	A vacataire	A
ATTACHE - CHARGE DE MISSION POLICE SECURITE	A	ADM	592	0,00	3-a°	CDD
GESTION SECURITE ESPACES PUBLICS ECOLES VAGUEMESTRE CHAUFFEUR	C	PM	347,00	0,00	A vacataire	A
GESTION SECURITE ESPACES PUBLICS ECOLES VAGUEMESTRE CHAUFFEUR	C	PM	347,00	0,00	A vacataire	A
MENEUR OU GROOM D ATTELAGE HIPPOBUS ET MANIFESTATIONS EQUESTRES	C	TECH		0,00	A vacataire 36,68 € par vacation	A
MENEUR OU GROOM D ATTELAGE HIPPOBUS ET MANIFESTATIONS EQUESTRES	C	TECH		0,00	A vacataire 36,68 € par vacation	A
PHOTOGRAPHE	C	CULT	347,00	0,00	A vacataire	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-0 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-1 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-2-1° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-2-2° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

COMMUNE DE VENDARGUES - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2019

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE		TPU	0,00
SIVOM BERANGE CADOULE SALAISON		sans fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	9 554 000,00	3,60	17,27	0,00	1 649 976,00	3,60
TFPB	13 662 000,00	8,31	21,02	0,00	2 871 752,00	8,31
TFPNB	50 000,00	1,42	63,08	0,00	31 540,00	1,42
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2019

Présenté par le Maire (1),
A Vendargues, le 03/04/2019
le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Vendargues, le 03/04/2019
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLEMANT Amandine	
BERRETTI Philippe	
COMBETTES Xavier	
COSTA Sylvie	
DAUMAS Julien	
DELOURME Pauline	
DUDIEUZERE Christophe	
DUDIEUZERE Pierre	
ESPEROU Lionel	
FINART Jean-Paul	
FLOT Pascal	
GARCIA Michèle	
IBANEZ Jean	
ITER Cathy	
JULIAN Anne	
LAURET Guy	
LECLERC Romain	
LOCK Pascale	
MASSON Vanessa	
MUSSICO Sonia	
NAVARRO Marie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RASCALOU Max	
SALLES Régine	
SUZANNE Bernard	
VALLES Bérange	
VEILLON Cécile	
VIDAL Laurent	
WAFFLART Chantal	
WENGER Meryll	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.